



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le 20 décembre 2019

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT N° 2019/11

Objet : Abrogation du mécanisme de refinancement additionnel (MRA)

Le Conseil de Surveillance de l'IEOM, lors de sa réunion du 17 décembre 2019, a décidé d'abroger le mécanisme de refinancement additionnel qui avait été mis en place par l'avis aux établissements de crédit n°06/2018.

Cette mesure est applicable à compter de ce jour.

Marie-Anne POUSSIN-DELMAS